



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

N° 6 – FINANCES

**Réhabilitation de la
piscine sports-loisirs :
sollicitation de
subventions au titre
du programme
FEDER/FSE 2021-
2027**

Manuel Vaquero, Delphine de Torresgrosa, Thomas Ruspil, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Loïc Jouenne, Monique Labattut, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Rapporteur :

Pello Etcheverry, 1^{er}
adjoint

Pouvoirs :

- Jean Luc Casteret, adjoint à M. Le Maire
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Jean Daniel Badiola adjoint
- Charlotte Loubet-Latour, adjointe Pello Etcheverry, adjoint
- Guillaume Boivin, conseiller municipal délégué à Eric Soreau, adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale à Laurence Ledesma, adjointe
- Christine Gonzalo, conseillère municipale à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal à Patricia Arribas-Olano, adjointe

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laurence Ledesma a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°6 – FINANCES

Réhabilitation de la piscine sports-loisirs : sollicitation de subventions au titre du programme FEDER FSE 2021-2027

M. Etcheverry, adjoint, expose :

La piscine sports-loisirs de la commune a fait l'objet de travaux de réhabilitation d'une période de 4 mois et orienté autour des axes suivants :

- Dimension énergétique et développement durable,
- Mise en conformité de certaines installations,
- Traitement de la vétusté,
- Amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- Attractivité de l'équipement.

Ce projet a été cofinancé par de nombreux partenaires : Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB), Département des Pyrénées-Atlantiques, Etat dans le cadre du Fonds Vert et Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds européens pour la période 2021-2027, la Commune a sollicité un cofinancement européen via la CAPB qui a obtenu dans le cadre de sa stratégie territoriale une enveloppe de 10,8 millions d'euros de fonds européens pour le Pays Basque. Afin de favoriser l'émergence de projets et de simplifier la démarche pour les acteurs, la CAPB a mis en place un processus de sélection resserré où les porteurs de projets seront accompagnés tout au long de la démarche.

Le 5 décembre 2022, M. le Maire avait adressé une demande préalable à la Région Nouvelle Aquitaine, étape indispensable à l'obtention d'une aide financière pour le projet de réhabilitation de la piscine. Le 20 décembre 2023, le projet a été présenté au groupe de pré-sélection « Villes et Villages » qui a formulé un avis favorable à la candidature de la Ville.

En Juillet 2024, le dossier de demande de cofinancement a été déposé sur la plateforme de la région Nouvelle-Aquitaine pour instruction et arbitrage du Comité de sélection. La décision n'est à ce jour pas connue.

A cette fin, il est indispensable de délibérer sur le plan de financement prévisionnel du projet notamment pour inclure le possible cofinancement européen au titre de l'action n°2 « Conforter l'offre de services et d'équipements à la population, afin de maintenir un pays basque vivant et solidaire » :

	Coût en euros HT
Montant des dépenses prévisionnelles (travaux, honoraires, autres)	3 983 350,00
Subventions	2 225 273,00
CD64 – 4% (subvention acquise)	158 046,00
ETAT – FONDS VERT – 9% (subvention acquise)	370 524,00
FNCCR (programme ACTEE) – 0,1% (subvention acquise)	3 000,00
CAPB – 37% (subvention acquise)	1 493 703,00
EUROPE – FONDS FEDER – 5,12% (sur une assiette éligible de dépenses de 3 909 266,59 €HT)	200 000,00
Autofinancement Commune	1 758 077,00

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel modifié de l'opération,
- de solliciter une subvention d'un montant de 200 000,00 € auprès de Europe au titre du fonds FEDER (programmation 2021-2027) sur la base d'une assiette éligible de dépenses de 3 909 266,59 € HT,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à déposer le dossier d'instruction correspondant et à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 18 septembre 2024,
- Approuve le plan de financement prévisionnel modifié de l'opération,
- Approuve la sollicitation d'une subvention d'un montant de 200 000,00 € auprès de Europe au titre du fonds FEDER (programmation 2021-2027) sur la base d'une assiette éligible de dépenses de 3 909 266,59 € HT,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à déposer le dossier d'instruction correspondant et à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette demande.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

